

Newsletter Réseau français Villes-Santé

MARS 2026

À LA UNE

MERCI AUX ÉLU.ES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DU RFVS POUR LEUR IMPLICATION LORS DE LEUR MANDAT !



Les élections municipales ont eu lieu les 15 et 22 mars derniers. Alors que nous attendons la nomination officielle des maires élu.es et le choix des délégations pour cette nouvelle mandature, nous souhaitons saluer **l'engagement des élu.es du Bureau et du Conseil d'administration entre 2020 et 2026** : Yannick Nadesan (Rennes), Marie-Christine Staniec-Wavrant (Lille), Michèle Rubirola (Marseille), Marlène Collineau (Nantes), Cyril Devesa (Besançon), Sylvie Justome (Bordeaux), Pierre-André Juven (Grenoble), Richard Chemla (Nice), Henri Metzger (Mulhouse), Céline de Laurens (Lyon), Alexandre Feltz (Strasbourg), Anne-Claire Boux (Paris), Nicolas Leblanc (Fontenay-sous-Bois), Fragan Valentin-Lemeni (Brest), ou encore les élus des Villes d'Angers (Richard Yvon) et de Paris Vallée de la Marne (Sara Short-Ferjule) sur le début de la mandature. Leur implication et engagement ont renforcé la dynamique du Réseau et apporté un soutien à l'équipe sur ces six années.

LE RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ MET À DISPOSITION UN KIT DE RESSOURCES POUR LES NOUVEAUX ÉLUS À LA SANTÉ.

Dans le cadre des élections municipales, le RfVS a organisé sur ce début d'année, une série de webinaires « *Accompagner techniquement la transition sur les sujets de santé* ». Ces derniers ont permis de préparer le plaidoyer local, notamment au travers d'exemples de pitches. **Une synthèse compilant l'ensemble des échanges et des enseignements issus de ces webinaires est disponible en ligne.**

Via un kit spécial « **Nouvel.le élu.e** », le Réseau met à disposition différentes ressources pour les techniciens et les nouveaux élus souhaitant renforcer la place de la santé dans les politiques locales. Un envoi postal aux Villes-Santé sera fait dès l'arrivée des nouveaux élus, afin qu'ils puissent en bénéficier rapidement. De plus, entre les mois de mai et de septembre, le Réseau organise **un cycle de webinaires destinés aux nouveaux élus** : « *Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé* », ouvert à tout élu (membre ou non) souhaitant s'impliquer sur les enjeux de santé.

Les inscriptions sont ouvertes. Vous retrouverez dans la section « les événements à venir », l'ensemble des dates et détails de ces webinaires. Par ailleurs, **nous invitons l'ensemble des Villes-Santé à nous transmettre dès que possible**, via secretariat@villes-sante.com, les coordonnées des nouveaux élus référents santé, et ce, afin de faciliter leur intégration dans nos actions et nos échanges.

Pour consulter la synthèse des webinaires « Municipales 2026 : Accompagner techniquement la transition sur les sujets de santé », [cliquez ici](#)

Pour vous inscrire aux webinaires « Parcours : Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé », [cliquez ici](#)

✿ POUR LES VILLES-SANTÉ : APPEL À CANDIDATURES POUR ACCUEILLIR LES PROCHAINES RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ.

Chaque année, le Réseau français Villes-Santé organise ses rencontres nationales. Ce temps fort permet de réunir les Villes-Santé et leurs partenaires afin d'échanger sur leurs expériences, pratiques et réflexions pour l'avenir.

L'appel à candidatures pour accueillir les rencontres nationales 2027 est lancé ! Ces dernières devront avoir lieu en juin 2027. Les dossiers de candidature sont à transmettre **avant le 27 mai 2026**.

Un email détaillant les pré-requis aux candidatures vous a été adressé au début du mois de mars, ainsi que le cahier des charges détaillé.

La décision de la Ville-Santé d'accueil pour 2027 sera délibérée lors du Conseil d'administration qui sera organisé en juin 2026 selon les critères suivants :

- la capacité d'accueil proposée par la ville ou l'EPCI,
- les offres d'hébergements et de transports,
- la taille de la ville (la priorité sera donnée aux petites/moyennes Villes-Santé),
- l'historique géographique des précédentes rencontres (comme pour la taille de la ville, nous essayons de faire en sorte que tous les territoires puissent être représentés).

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat :
secretariat@villes-sante.com

✿ LE REPLAY DU WEBINAIRE SUR LES SECPA EST DISPONIBLE.

Le 10 mars dernier, le Réseau français Villes-Santé a organisé **un webinaire pour présenter le modèle des Structures d'Exercice Coordonné Participatives (SECPa)**. Le webinaire a permis de relever les points suivants :

- **leur plus-value n'est pas à questionner** : le modèle permet un accompagnement renforcé des patients, allant de l'accès aux droits, de l'accès au soin (médiation, interprétariat, santé mentale) à la prévention et à la promotion de la santé ; il incarne pleinement les objectifs de santé communautaire, d'équité et d'universalisme proportionné et permet d'agir dans les quartiers défavorisés comme en ruralité ; il permet d'accompagner les patients sur des consultations plus longues (notamment en raison de polyopathologies ou de temps nécessaire à l'interprétariat) et de mener des projets avec les patients.
- **leur modèle est attractif** : les structures ne connaissent pas de difficultés de recrutement. Cependant, l'absence de pérennité de leur financement met en danger l'offre et l'accès au soin dans les zones tendues. Leur place en lien avec les habitants (comité des usagers, balades urbaines, etc.) en font des acteurs centraux des lieux de vie.
- **leur modèle économique reste donc à pérenniser** par une reconnaissance dans les financements de l'Assurance Maladie, la validation d'un cahier des charges et de financements à la hauteur des besoins, et la possibilité pour de nouvelles structures de s'intégrer au modèle.

Nous remercions vivement les intervenants : Nicolas Saliou (coordinateur du Centre de Santé communautaire du Blosne à Rennes), Rose Fonteneau, (chargée de mission santé à la Ville de Rennes), Anaïs Cayla (coordinatrice de la Maison de Santé Haute-pierre à Strasbourg), et Thibault Mutel (chef du service santé autonomie de la Ville de Strasbourg) ; les participants pour leurs nombreuses contributions et questions ; et la Banque des Territoires pour sa participation et son soutien.



Pour accéder au replay du webinaire, [cliquez ici](#)

✖ LE RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ A ÉTÉ INTERVIEWÉ PAR LA GAZETTE DES COMMUNES SUR LE SUJET DE LA SANTÉ SCOLAIRE.

Le 17 mars dernier, Audrey Gonneau et Maude Luherne ont répondu à une interview du magazine de la Gazette des communes sur les villes qui portent un service municipal de santé scolaire par délégation de l'Éducation nationale. Pour rappel, ces 10 villes françaises sont : Paris, Lyon, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Strasbourg, Villeurbanne, Antibes, Clermont-Ferrand et Vénissieux (la Ville de Rennes fait également partie de ce groupe dans le cadre de la délégation de la PMI pour la réalisation du bilan de santé des 4 ans) ; elles sont rassemblées au sein du RfVS via le groupe des « villes santé scolaire ».

Lors de cette interview, le RfVS a rappelé **les missions portées par les « villes santé scolaire »** et **la plus-value de ce service quand elles le portent** : taux de réalisation des bilans de santé et taux d'encadrement des élèves par les professionnels supérieurs à la moyenne nationale, actions ciblées dans certaines écoles, réalisation de bilans de santé complémentaires à certains âges clés, multiples actions d'éducation à la santé, formation du personnel, etc.



Le RfVS a également rappelé **l'importance d'une plus grande reconnaissance de ces missions au niveau national** qui passerait par exemple par une revalorisation des subventions accordées par l'Éducation nationale ; actuellement la santé scolaire étant majoritairement financée par les collectivités elles-mêmes. Cette interview complète un article réalisé sur le service santé scolaire de la Ville de Nantes. L'article paraîtra prochainement sur le site de La Gazette des communes.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✖ PÉTITION SUR LE NUTRI-SCORE : LE RfVS EST SIGNATAIRE.



Le Réseau français Villes-Santé a rejoint la liste des organisations qui soutiennent la pétition visant à rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les emballages des aliments en France. Cette mobilisation des acteurs de la santé, de l'alimentation et de l'environnement vise à soutenir cette initiative scientifique qui a fait ses preuves pour un choix éclairé des consommateurs en faveur d'une alimentation plus favorable à la santé. L'affichage du Nutri-Score sur l'ensemble des aliments permettrait entre autres, de réduire les facteurs de risque associés aux maladies chroniques non transmissibles (MNT) (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires certains cancers), dont le fardeau sanitaire et économique pèse lourdement sur les dépenses publiques et la société.

Pour relayer et signer la pétition, [cliquez ici](#)

✖ LE COMPTE-RENDU ET LE SUPPORT DE PRÉSENTATION DE LA RÉUNION CONJOINTE DES GT PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET PANIERS SANTÉ SONT DISPONIBLES SUR L'ESPACE RÉSERVÉ.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 9 janvier dernier, la CNAM est venue présenter ses actions en santé environnement et notamment celles portant sur les perturbateurs endocriniens via le programme « 0 Phtalate ». En complément, la CPAM de l'Indre a illustré comment une caisse locale peut venir en soutien à un CLS via la mobilisation du Fonds d'action sanitaire et sociale.

✖ LE COMPTE-RENDU ET LE SUPPORT DE PRÉSENTATION DE LA RÉUNION DU GROUPE-ACTION PANIERS SANTÉ SONT DISPONIBLES SUR L'ESPACE RÉSERVÉ.

Lors de cette rencontre, le 6 mars dernier, les villes du groupe-action ont partagé les actualités de leurs projets respectifs à destination de femmes enceintes ou de personnes en situation de défaveur économique.

LES ACTUALITÉS DES VILLES-SANTÉ

✿ LA VILLE DE LYON A SIGNÉ LE PLAIDOYER DES COLLECTIVITÉS CONTRE LES PFAS : « D'UNE PROBLÉMATIQUE LOCALE À UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : POURQUOI LE DÉBAT SUR LES PFAS DOIT-IL COMMENCER À L'ÉCHELLE LOCALE ».

Cette initiative rassemble des villes et des régions européennes qui sont confrontées aux conséquences environnementales, sanitaires et financières de la pollution par les PFAS (« polluants éternels »). Elle reflète leur conviction commune que la contamination par les PFAS est devenue un défi systémique, nécessitant **une action coordonnée et ambitieuse au niveau de l'Union européenne**. Dans ce contexte, les villes et régions signataires appellent l'Union européenne à plusieurs mesures, telles que l'adoption d'une interdiction rapide de ces substances, le soutien à la transition industrielle, l'application du principe pollueur-payeur, etc.

Pour lire le « *Position Paper* » (en anglais), [cliquez ici](#)
Pour plus d'informations ou pour discuter des recommandations et soutenir la démarche, contacter
Amélie Smethurst - asmethurst@grandlyon.com,
Agnès Dieudonné - adieuodonne@grandlyon.com ;
ou Angèle Liaigre - a.liaigre@citiesnorthernnetherlands.eu

✿ MOIS DU BIEN-ÊTRE À MONTIGNY-LÈS-METZ.



Pour la 4e fois, la Ville de Montigny-lès-Metz a organisé le Mois du bien-être. Au programme : une vingtaine d'ateliers sur diverses thématiques (alimentation, sports adaptés, découverte d'activités douces, etc.) et deux conférences pour mieux comprendre son corps, ses émotions et ses besoins. Cette édition 2026 a mis l'accent sur la prévention, la sensibilisation, l'inclusion et l'apprentissage de pratiques simples pouvant être intégrées durablement au quotidien.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Le RfVS sera présent au prochain Congrès de l'UNIOPSS qui se tiendra les 31 mars et 1er avril à la Cité des sciences à Paris. Le congrès portera cette année sur le thème « démontrons notre pouvoir d'agir collectif ! ». Maude Luherne (directrice) y représentera le Réseau au sein d'un atelier intitulé « *Quelle place pour les associations dans les politiques municipales de santé ?* ». [Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

Le RfVS participe à l'organisation d'un événement parallèle « *Ensemble pour One Health dans les territoires* » qui aura lieu le 6 avril dans le cadre du « One health summit » organisé à Lyon le 7 avril dans le cadre de la présidence française du G7, aux côtés notamment de l'Académie de l'OMS, et des Villes de Lyon et de Marseille. Les inscriptions ne se font que sur invitation officielle uniquement.
[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

Depuis le début du mois et dans le cadre du projet européen JA PreventNCD (auquel le RfVS contribue activement), Martina Serra (chargée de projet européen) coordonne la thématique transversale « **activité physique** ». Aux côtés de trois autres coordinateurs dédiés aux thématiques de l'alimentation, du tabac et de l'alcool, sa mission consiste à superviser l'ensemble des actions liées à ces priorités, tout en contribuant à nourrir les échanges via la veille, le partage de connaissances et le retour d'expériences. Dans ce cadre, Martina Serra a représenté le RfVS lors d'une réunion bilatérale entre les équipes du projet JA PreventNCD et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Cette dernière s'est tenue à Copenhague, le 3 mars dernier et a été l'occasion de partager les avancées respectives et d'identifier de potentielles synergies et collaborations.

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

2 avril - 14h/15h30	Réunion du GT Qualité de l'air intérieur
27 avril - 11h/13h	Réunion de la Task Force sur la Santé dans Toutes les Politiques pilotée par le RfVS. Cette réunion (en ligne, en anglais) réunira des Villes-Santé et d'autres réseaux nationaux européens afin d'échanger sur l'évaluation d'impact en santé et son impact sur les inégalités de santé à l'échelle locale. Pour cela, deux interventions sont proposées par Public Health Scotland et l'Austrian Public Health Institute. Pour plus d'informations, envoyez un email à maude.luherne@villes-sante.com
5 mai - 14h/15h30	Réunion du GT Accessibilité à une alimentation saine et durable dans les QPV portant sur les paysages alimentaires, de l'approche théorique à la mise en place d'une stratégie de transformation des paysages alimentaires à Montpellier Métropole. Intervenants : Simon Vonthron (chercheur en géographie, spécialiste des paysages alimentaires) ; et Justine Labarre (chargée de mission accessibilité alimentaire, Montpellier Méditerranée Métropole).
21 mai - 13h/14h15	Webinaire « Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé - Comprendre son rôle, ses ressources et l'approche santé dans toutes les politiques » (en visio) à destination des élus membres et non-membres du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire
28 mai - 13h30/14h30	Visio de présentation du fonctionnement du RfVS et de ses outils (en visio) à destination des nouveaux membres et toute personne d'une Ville-Santé souhaitant mieux connaître le fonctionnement et les outils du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire
11 juin - 13h/14h15	Webinaire « Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé - Agir en prévention et promotion de la santé » (en visio) à destination des élus membres et non-membres du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire
9 juillet - 13h/14h15	Webinaire « Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé - Accompagner l'offre et l'accès aux soins et à la santé » (en visio) à destination des élus membres et non-membres du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire
10 septembre - 13h/14h15	Webinaire « Commencer son mandat d'élu.e sur les sujets de santé - Intégrer la santé dans le cadre de vie » (en visio) à destination des élus membres et non-membres du RfVS Cliquez ici pour vous inscrire

DERNIERS « VILLE-À-VILLES » ENVOYÉS

- **VàV-26-01** Plan d'actions sur les violences sexistes et sexuelles
- **VàV-26-02** Publicité et politique santé
- **VàV-26-03** Lutte contre le saturnisme infantile
- **VàV-26-04** Hygiène au domicile des assistantes maternelles

Votre participation est importante pour faire vivre ces Ville-à-Villes.

N'hésitez pas à consulter l'espace réservé de notre site internet pour voir le détail des questions et à envoyer votre ou vos réponses à secretariat@villes-sante.com

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com
Pour accéder aux « Ville-à-Villes », [cliquez ici](#)

✿ JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ 2026 « UNISSONS-NOUS POUR LA SANTÉ. SOUTENONS LA SCIENCE ».



La Journée mondiale de la santé 2026, qui sera célébrée le 7 avril, visera à susciter partout **un soutien en faveur de la science**. Cette dernière marquera le lancement d'une campagne d'un an qui met en avant les atouts de la collaboration scientifique pour protéger la santé des personnes, des animaux, des plantes et de la planète. La campagne mettra en lumière à la fois les réalisations scientifiques et la coopération multilatérale nécessaire pour transformer les données factuelles en mesures concrètes – en mettant fortement l'accent sur l'approche « Une seule santé ».

La campagne 2026 sera marquée par deux grands événements de portée mondiale : le [Sommet international One Health](#) (le 7 avril à Lyon), organisé par l'OMS et le Gouvernement français, dans le cadre de la présidence française du G7, et le tout premier [Forum mondial des centres collaborateurs de l'OMS](#) (du 7 au 9 avril), qui réunira des représentant.es de près de 800 institutions scientifiques de plus de 80 pays. Ces deux événements, qui réuniront le plus grand réseau scientifique jamais constitué autour d'une institution des Nations Unies, montreront que des partenariats axés sur la science permettent d'envisager un avenir plus sain et plus sûr pour tous.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ LANCEMENT DU DEUXIÈME PROGRAMME DE TRAVAIL EUROPÉEN 2026-2030.

« Imaginez une Région européenne où les personnes et les communautés vivent plus longtemps et en meilleure santé, et où la santé est préservée en tant qu'engagement universel, jamais politisée, toujours prioritaire ». Telle est la vision à la base du 2e programme de travail européen (PTE) 2026-2030. C'est cela que l'OMS/Europe et les États membres ont décidé de faire sur une période de 5 ans, en réaction aux défis majeurs auxquels la santé publique est confrontée. Le 2e PTE comporte 3 volets :

- **la boussole de santé** : une vision commune et un programme collectif pour la santé dans la Région européenne de l'OMS.
- **le programme de travail de l'OMS/Europe** : un ensemble bien défini de priorités et de mesures que l'OMS/Europe mettra en œuvre avec et pour les États membres entre 2026 et 2030.
- **les mesures visant à assurer la pérennité de l'OMS/Europe** : les changements organisationnels nécessaires pour garantir que l'OMS/Europe reste fiable, concentrée sur ses objectifs, réactive et responsable.

Le 2e PTE se fonde sur le premier Programme de travail européen 2020-2025 : « *une unité d'action pour une meilleure santé* » et apporte sa contribution aux initiatives mondiales en matière de santé, notamment au quatorzième programme général de travail de l'OMS et aux objectifs de développement durable. « *Ensemble, faisons en sorte que l'OMS/Europe reste votre partenaire de choix, offrant les meilleurs services possibles en s'appuyant sur la science, en rendant compte des résultats obtenus, en restant déterminée à remplir notre mission : une vie plus saine et un plus grand bien-être pour tous les habitants de notre Région* », Dr Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe. Deux initiatives transversales spéciales viendront renforcer l'impact du 2e programme de travail européen 2026-2030 : la première initiative visera à **garantir que le secteur de la santé soit en mesure de répondre à l'épidémie de violence à l'égard des femmes et des filles** ; la deuxième initiative positionnera les soins de santé primaires comme une plateforme pour la transformation du système de santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION SE DÉROULERA DU 27 AVRIL AU 3 MAI.

Le thème retenu pour l'édition 2026 est « **la vaccination des adolescents et des jeunes adultes** ». Créée en 2005 par l'OMS, la Semaine européenne de la vaccination a pour objectif de mieux faire connaître au grand public et aux professionnels, les enjeux de la vaccination et de promouvoir la vaccination à tous les âges de la vie.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ PUBLICATION DE LA SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA MESURE DE LA POSITION SOCIALE.



Les inégalités sociales de santé constituent un enjeu prioritaire de santé publique. Ces différences systématiques d'état de santé entre groupes de population sont évitables car socialement construites. Les données le confirment : **les personnes socialement défavorisées déclarent systématiquement un état de santé physique et mentale moins bon que les plus favorisées**. Pour agir de manière ciblée et efficace, il est essentiel de disposer des données permettant une caractérisation sociale fine des populations. C'est l'objectif de **la nouvelle note de synthèse de Santé publique France sur la position sociale**, qui répond à deux questions fondamentales : pourquoi intégrer la position sociale dans l'analyse de l'état de santé des populations ? comment la mesurer de manière rigoureuse dans les travaux de santé publique ? Fruit d'un travail collectif et transdisciplinaire, ce document s'adresse à tous les acteurs engagés dans la réduction des inégalités de santé. Il propose une approche globale pour **mieux appréhender les rapports sociaux et leurs impacts sur la santé des populations**. Cette synthèse marque le début d'une série de publications méthodologiques qui approfondiront les déterminants sociaux des ISS.

Pour consulter la synthèse, [cliquez ici](#)

✿ VERS DES RURALITÉS FAVORABLES À LA SANTÉ.



Santé publique France a publié, dans une nouvelle édition de sa revue *La Santé en action*, un dossier sur **la promotion de la santé dans les territoires ruraux**, qui connaissent certes des fragilités mais peuvent s'appuyer sur une grande diversité d'acteurs engagés. Depuis quelques années, les crises sanitaires, économiques et écologiques ont remis le monde rural sur le devant de la scène, comme en témoigne le plan France Ruralités, adopté en 2023. Pourtant, sa perception reste ambivalente : la « campagne » est idéalisée comme un havre de nature et de solidarité qui attire les populations en télétravail, mais la ruralité est aussi associée à l'isolement, au vieillissement, à la disparition des services publics, et en premier lieu celui de la santé. Les territoires ruraux, qui rassemblent 88% des communes françaises et où vivent 22 millions de personnes, affichent des indicateurs sanitaires moins bons que ceux des villes. L'espérance de vie à la naissance y est par exemple inférieure de deux ans à celle des zones urbaines. La ruralité est en effet marquée par des fragilités socio-économiques et démographiques spécifiques. Et « **la campagne** » **n'est pas épargnée par la pollution** : pesticides, infrastructures industrielles ou routières exposent les habitants. L'agriculture locale, souvent tournée vers l'exportation, ne profite que peu aux résidents. Le manque de professionnels de santé limite l'accès aux soins et à la prévention, tandis que les difficultés de mobilité pèsent sur l'éducation, l'emploi et la vie sociale, surtout pour les jeunes. Cependant, les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, professionnels ou élus locaux, s'engagent dans la promotion de la santé. Ce dossier de *La Santé en action* propose **différents éclairages pour montrer la diversité des territoires ruraux, leurs vulnérabilités mais aussi leur potentiel d'innovation face aux défis contemporains**.

Pour consulter le dossier, [cliquez ici](#)

✖ LANCEMENT DE L'ENQUÊTE DU « BAROMÈTRE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE 2026 ».

Depuis 1992, les Baromètres de Santé publique France permettent de décrire, à grande échelle, les opinions et les habitudes en lien avec la santé de la population française. Depuis le 16 mars dernier, près de 80 000 personnes résidant en France hexagonale et dans quatre départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) sont invitées à participer à l'édition 2026. Les premiers résultats de cette étude seront rendus publics fin 2027. Cette enquête permet de **mieux connaître les opinions et les habitudes de santé de la population résidant en France pour guider les politiques de prévention et aider à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**. Elle enrichit également les connaissances sur l'état de santé de la population pour des indicateurs non couverts par les systèmes de surveillance existants. Les résultats sont donc précieux pour l'ensemble des chercheurs et acteurs investis dans le champ de la santé publique.

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) a sélectionné les personnes aléatoirement dans ses bases de données, pour obtenir un échantillon de personnes reflétant toutes les situations en France : tous les âges, toutes les régions et toutes les situations professionnelles. Cet échantillon offre une image réduite mais fidèle de la population, mais pour cela, la participation de toutes les personnes invitées est essentielle. Les personnes sélectionnées sont informées par courrier (et/ou par email) et sont invitées à répondre à un questionnaire d'une durée moyenne de 30 minutes. Le site barometre.etudes.santepubliquefrance.fr donne des informations utiles à toutes les personnes sélectionnées pour participer. Le recueil des données est confié à l'Institut de sondages [lpsos bva](https://www.lpsos.com).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✖ NUTRI-SCORE ET PRIX DES PRODUITS : UNE MEILLEURE QUALITÉ NUTRITIONNELLE N'IMPLIQUE PAS FORCÉMENT UN COÛT PLUS ÉLEVÉ POUR LE CONSOMMATEUR.

Lancé en France en 2017, le Nutri-Score est l'étiquetage nutritionnel soutenu par les pouvoirs publics. Affiché en face avant des emballages alimentaires, l'objectif de ce logo est double : d'une part, **mieux informer les consommateurs** sur la qualité nutritionnelle des produits qu'ils achètent pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière de santé et d'autre part, **inciter les industriels à améliorer la qualité nutritionnelle** de leurs produits. À travers différents travaux, Santé publique France a identifié à plusieurs reprises une question, voire un a priori, de la part des consommateurs : les produits bien notés (A et B) seraient vendus à un prix plus élevé que les produits moins bien notés (D ou E). Une perception qui serait susceptible de limiter leur utilisation du logo. Santé publique France a ainsi mené, en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), **la première étude évaluant le lien entre Nutri-Score et prix des produits**. Ces travaux révèlent un décalage entre la perception des consommateurs et la réalité du marché. Au total, 27 955 produits classés dans 22 catégories et sous-catégories d'aliments, avec des marques engagées ou non dans la démarche Nutri-Score, ont été inclus dans l'analyse. Les résultats de l'étude montrent que :

- **les associations observées entre Nutri-Score et prix sont différentes** selon les catégories et sous-catégories de produits considérées. Autrement dit, parfois, le prix augmente lorsque le Nutri-Score se dégrade, et parfois, le prix diminue. Ainsi, il est possible d'affirmer que les produits qui affichent un meilleur Nutri-Score ne sont pas forcément plus chers que ceux avec un moins bon Nutri-Score. Par exemple, c'est le cas pour les catégories yaourts ou sauces pour pâtes, dans lesquelles les produits affichant un Nutri-Score A ou B sont moins chers que les produits notés D ou E.
- autre constat : dans certaines catégories de produits, **aucune association significative entre Nutri-Score et prix n'est mise en évidence**. Par exemple, pour les catégories pains de mie et pizzas (sauf celles à base de viande), il n'y a pas de différence de prix selon le Nutri-Score.
- par ailleurs, les produits commercialisés par des marques non-engagées dans la démarche Nutri-Score, sont dans la majorité des cas plus chers que ceux des marques ayant des produits qui affichent le logo. Ce constat peut potentiellement s'expliquer par l'engagement massif des marques de distributeurs dans la démarche Nutri-Score, qui proposent en moyenne des prix plus bas que les marques nationales.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

MUNICIPALES 2026.

- **L'Institut d'études indépendant Odoxa a publié les résultats des consultations nationales « Ma commune, mon maire & moi » réalisées pour le média ICI.** Plus de 100 000 interviews de Français âgés de 18 ans et plus ont été collectées à travers les 5 consultations mises en place depuis septembre sur l'ensemble des pages des sites d'ICI (ici.fr et francebleu.fr) et de France 3 Régions : environnement, santé, mobilités, éducation et vivre ensemble. Pour le prochain mandat municipal, les Français placent en tête des priorités de leur maire, la sécurité et la lutte contre les incivilités (55%), la santé (55%) et l'éducation (52%). Sur le plan de la santé, 6 Français sur 10 sont insatisfaits de l'accès aux soins là où ils vivent. 81% ont des difficultés à consulter un médecin spécialiste dans leur commune et 58% un généraliste.

Pour consulter les résultats, [cliquez ici](#)

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- Avec 1,2 million de personnes servies chaque jour soit près de 550 millions de repas préparés par an, le domaine de la santé représente en France près de 15,4% de l'ensemble du secteur de la restauration collective. **Face à l'ampleur de ces enjeux écologiques et économiques, la DGOS et l'Anap impulsent une nouvelle dynamique pour accélérer la transition vers une alimentation plus durable au sein des établissements de santé. Un appel à projets national doté d'1 million d'€ est lancé pour accompagner les équipes hospitalières dans la transformation de leurs pratiques.** En parallèle, une plateforme numérique dédiée intégrant un autodiagnostic est mise à disposition pour les aider à structurer une démarche d'alimentation durable à la fois ambitieuse et adaptée à leurs contraintes. Elle vient compléter la plateforme nationale de ressources de l'Anap pour la transition écologique des établissements sanitaires et médico-sociaux. L'appel à projets sera instruit par la DGOS et piloté par l'Anap. L'examen des dossiers sera ensuite réalisé par un jury associant les principaux acteurs institutionnels : DGOS, direction générale de l'alimentation (DGAL), Anap et ARS des régions concernées.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La délégation pour les Collectivités territoriales et la Société civile (DCTCIV) a lancé l'appel à projets « Souveraineté 2026 » incluant la thématique One Health comme une des thématiques prioritaires.** L'appel à projets soutiendra les coopérations décentralisées qui répondent aux grands défis mondiaux, en mettant l'accent sur l'adaptation et l'atténuation des villes et territoires face au changement climatique ou aux crises sanitaires. En s'appuyant sur l'approche intégrée « Une seule santé – One Health », les projets favoriseront l'intégration entre santé humaine, santé animale et

santé des écosystèmes. Ils permettront d'anticiper les risques globaux, de renforcer les capacités locales et de construire des partenariats qui favorisent des solutions innovantes, durables et résilientes face aux transformations globales.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ÉVÉNEMENTS.

- **WHO Regions for Health Network and Healthy Cities (Réseau des Régions pour la santé et des Villes-Santé de l'OMS) organisent un webinaire (en anglais) sur la thématique « Applying One Health approaches in Cities and Regions », le 1er avril de 13h à 14h.**

Pour vous connecter, [cliquez ici](#)

- **Suite à la publication de son enquête, l'IRDSU propose, le jeudi 2 avril de 14h30 à 16h30, un temps d'échange pour revenir sur un constat préoccupant : la santé mentale s'impose comme un enjeu majeur dans les territoires.** Au programme : décryptage des résultats, éclairages d'acteurs nationaux et échanges autour des défis de terrain (coordination, accès aux soins, manque de données, place dans les politiques locales, etc.).

Pour vous connecter, [cliquez ici](#)

- **Le prochain Cafinaire organisé par le Cerema aura lieu le 3 avril de 9h à 10h30 sur « l'approche One Health / Une seule santé ».** Ce dernier proposera : un éclairage sur le concept One Health et ses spécificités ; une présentation de l'approche One Sustainable Health qui met en perspective ces enjeux avec les objectifs de développement durable ; un retour d'expérience de la Ville de Lyon illustrant l'intégration de l'approche « Une seule santé » dans un Contrat Local de Santé. Un temps d'échange avec les intervenants permettra de discuter des conditions de mise en œuvre de cette approche dans les territoires.
- **Le Cnftpt organise un Mooc sur « Médecine et santé environnementale ».** Ce dernier a pour objectif de donner les bases d'une approche de santé globale et planétaire afin qu'en tant que professionnel et citoyen, vous puissiez développer votre pouvoir d'agir individuel et collectif pour prévenir certaines maladies et/ou mieux les comprendre. Il permettra d'adopter une vision systémique et transdisciplinaire des connaissances. Les trois axes qui le structurent sont une approche non anthropocentrée de la santé, connu sous les vocables d'Une seule santé ou One Health, le lien entre la santé humaine et le dépassement des limites planétaires et des pistes pour des leviers d'action. Les inscriptions sont ouvertes. La prochaine session aura lieu du 7 avril au 31 décembre.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La Semaine européenne de la santé publique aura lieu du 4 au 8 mai prochain.** Organisée chaque année par European Public Health Association, la Semaine européenne de la santé publique rassemble des acteurs de toute l'Europe autour des grands enjeux de santé publique. Une occasion pour toute institution, Villes-Santé incluses, de valoriser la santé publique et les actions en cours, de partager des initiatives, croiser les expériences et promouvoir l'importance de la santé publique dans nos sociétés.

ACCÈS AUX SOINS.

- **Prendre part au dialogue territorial, fournir des données utiles aux contrats locaux de santé et aux démarches de prévention et agir concrètement avec les collectivités pour favoriser l'accès aux soins : c'est l'ambition récemment présentée par Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, devant des sénateurs.** Tout en soutenant la poursuite de la dynamique des communautés professionnelles de santé, la Cnam porte les négociations visant à établir le cahier des charges du label France Santé.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La Fédération hospitalière de France a rendu publique la 3e édition de son baromètre de l'accès aux soins, avec cette année des données par région.** Conduite par l'institut Ipsos en février 2026, l'enquête porte sur un échantillon de 2 500 personnes, représentatif de la population majeure de France métropolitaine et permettant des comparaisons entre régions. Selon les déclarations recueillies, les délais d'accès aux rendez-vous médicaux s'allongent, le renoncement aux soins progresse notamment chez les plus jeunes et le recours « injustifié » aux urgences est encore trop élevé. Alors que l'accès aux soins s'est imposé comme un thème important de ces élections municipales 2026, le baromètre met l'accent sur la généralisation de la « colère » des Français face au manque de moyens alloués à l'hôpital public (90% des sondés), de leur « révolte » face aux inégalités territoriales d'accès aux soins (85%), de leur « peur » de ne pas pouvoir accéder à des soins de qualité en cas de besoin urgent (73%) ou encore de leur demande d'un « investissement rapide et réel » dans le système de santé (89%).

Pour consulter les résultats du Baromètre, [cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- Moins d'un tiers des lycéens perçoit un risque important au fait de boire un ou deux verres d'alcool par jour. **C'est ce que montre EnCLASS (enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances), publiée le 25 février par l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives).** Les résultats montrent une baisse continue de l'expérimentation et de l'usage de l'ensemble des principales substances psychoactives (tabac, cigarette électronique, cannabis et autres substances illicites) depuis dix ans, à l'exception de l'alcool. L'OFDT a aussi évalué la dangerosité et l'accessibilité perçues de ces substances chez les élèves du secondaire. Ce volet 2024 d'EnCLASS a été mené avec le soutien de la DGESCO et la Depp du ministère de l'Éducation nationale, l'OFDT, l'EHESP et Santé publique France.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Les associations Chem Pause, Actions Traitements et la Fédération Addiction interpellent les pouvoirs publics sur les effets dangereux de la répression anti-drogue, faisant valoir que des morts pourraient être évitées.** Les décès liés aux drogues ne sont ni des faits divers isolés, ni des fatalités, mais le symptôme d'un problème de santé publique aggravé par un cadre légal obsolète. En France, consommer des drogues expose à des amendes et à des peines de prison. Et cette pénalisation n'est pas théorique : dans de nombreuses situations, lorsque les secours sont appelés pour une surdose ou une détresse vitale, la police se rend sur place avec les pompiers et le Samu. Cette réalité produit un effet dramatique et parfaitement documenté par les acteurs de terrain : la peur. Peur pour la victime comme pour la personne souhaitant venir en aide d'être interpellée, verbalisée, poursuivie, peur de conséquences judiciaires durables. En conséquence, face à une situation d'urgence, on hésite, on temporise, on tente de « gérer ». Parfois trop longtemps, et des personnes meurent alors qu'elles auraient pu être sauvées.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- **Le 19 mars dernier, dans un avis adopté à l'unanimité par les membres de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), celle-ci s'est prononcée pour la première fois sur le sujet de l'alimentation.** Dans cet avis, la CNCDH formule 17 recommandations permettant de poser les fondements du droit à l'alimentation en articulation avec les droits humains. Elle demande aux pouvoirs publics de reconnaître un « droit à l'alimentation » à valeur constitutionnelle, régit par une loi-cadre tout en favorisant la participation citoyenne pour faire vivre l'approche par les droits.

Pour lire l'avis, [cliquez ici](#)

- Le Cnfpt a réédité le livret thématique « **S’engager et agir pour une alimentation saine et durable** ». Destiné aux collectivités territoriales et à leurs agents, ce document rassemble une sélection de formations, de webinaires, de Mooc et de ressources pédagogiques visant à accompagner le développement de politiques alimentaires locales. L’objectif est d’aider les collectivités à structurer leurs actions en matière de transition alimentaire, d’accès à une alimentation de qualité et de restauration collective durable. Outre que la restauration collective soit un levier incontestable de souveraineté alimentaire, elle semble s’être imposée comme une priorité pour les Français : selon une étude Ipsos publiée mi-février 2026 et réalisée pour le Syndicat national de la restauration collective (SNRC), 91% des Français estiment que les collectivités devraient disposer de moyens supplémentaires.
- Invitation à signer l’initiative citoyenne européenne (ICE) pour faire reconnaître le droit à l’alimentation. Le droit à l’alimentation se définit comme « **le droit d’avoir un accès régulier, permanent et libre à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante** ». Pour qu’elle soit examinée par la Commission européenne, cette ICE doit recueillir en un an, 1 million de signature au niveau européen dont 58 320 en France. Aussi, chaque individu est invité à la signer. Pour ce faire, [cliquez ici](#). Il est également possible d’être organisation de soutien de cette ICE en signant la lettre d’intention. Pour cela, [cliquez ici](#). La structure [Good Food for all – Europe](#) coordonne la campagne européenne, en lien avec des points focaux dans les États membres. Pour la France, il s’agit du [Collectif Nourrir](#), plateforme française inter-organisation constituant un espace commun de réflexion et d’action, œuvrant à la refonte du système agricole et alimentaire.

Pour consulter le livret, [cliquez ici](#)

- En complément de son rapport « **Recommandations pour l’élaboration du PNNS 5** », le Haut Conseil de la santé publique propose, via un nouvel avis, des **objectifs de santé complémentaires**. Cet avis s’inscrit dans la perspective d’un PNNS rénové intégrant explicitement l’alimentation durable, notamment dans sa dimension environnementale, l’activité physique, la réduction de la sédentarité et le sommeil. Les objectifs portent à la fois sur les comportements et sur les environnements (alimentaire, scolaire, professionnel, territorial) qui conditionnent les choix et les expositions. Dans un contexte marqué par l’absence de données épidémiologiques récentes mesurées – les résultats de l’étude ALBANE étant attendus à partir de 2027-2028 – le HCSP souligne les limites actuelles pour fixer certaines cibles chiffrées et propose d’actualiser les indicateurs à la lumière des prochaines données disponibles.
- L’association Terres de Liens qui œuvre pour la préservation du foncier agricole a sorti son rapport « **Agriculture et alimentation : une faim de démocratie locale** ». Il propose de comprendre pourquoi notre système alimentaire dysfonctionne, les enjeux et surtout comment agir pour une agriculture de proximité, nourricière et démocratique.

Pour lire le rapport, [cliquez ici](#)



BIODIVERSITÉ.

- L’Office français de la biodiversité vient de lancer un **nouvel appel à projets** visant à identifier de nouveaux projets de restauration de la biodiversité qui seront portés financièrement par le dispositif Mission Nature soutenu par la Française des Jeux. Les collectivités territoriales figurent parmi les structures éligibles et ont jusqu’au 7 mai 2026 pour déposer leur dossier de candidature.

Pour plus d’informations, [cliquez ici](#)



BRUIT.

- Le Cerema propose une formation « **Comprendre et maîtriser la réglementation en acoustique environnementale liée aux infrastructures de transports terrestres** » en juin 2026. À l’issue de cette formation en distanciel, le stagiaire sera capable : d’expliquer les réglementations française et européenne sur le bruit, de définir le rôle et les responsabilités des acteurs du bruit en fonction des typologies de nuisances sonores, de choisir et d’utiliser les outils réglementaires existants adaptés aux projets, et d’analyser l’impact des outils réglementaires « Bruit » sur les projets : programmation, bilan en fin de projet.

Pour plus d’informations, [cliquez ici](#)

Pour consulter la note, [cliquez ici](#)

- Dans le cadre du Plan breton de résilience pour l'eau, copiloté par l'État et la Région Bretagne depuis 2023, la DREAL Bretagne, avec l'appui des DDTM bretonnes, a publié le guide de prise en compte des enjeux eau et biodiversité. Le guide a été conçu pour fournir aux collectivités, aux élus et aux techniciens un ensemble d'outils pratiques, actualisés selon les dernières références réglementaires, pour intégrer les enjeux environnementaux lors de l'élaboration et la révision d'un PLU(i). Le guide propose 40 actions concrètes, présentées par pièces du PLU(i) : diagnostic, PADD, OAP et règlement.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- Le centre d'information sur l'eau (CIEau), créé par les professionnels du secteur, a lancé une application mobile pour faciliter l'accès des consommateurs aux données de qualité de l'eau potable de leur commune. Téléchargeable gratuitement sur les téléphones, l'application EauChezMoi permet de centraliser l'accès à l'ensemble des données publiques disponibles, afin de « renforcer la confiance » des consommateurs. Selon un baromètre réalisé par Kantar pour le CIEau, une large majorité de sondés (78%) a aujourd'hui confiance en l'eau du robinet, mais cet indice est « en baisse de 7 points depuis 2023 ». En outre, « près de la moitié des Français déclarent manquer d'information, en particulier sur la qualité de l'eau distribuée », selon ce baromètre. En rentrant le nom de sa commune (ou son code postal) sur l'application, l'utilisateur peut donc consulter les résultats du contrôle microbiologique, la « dureté » de l'eau (sa teneur en calcaire), sa teneur en chlore, en fluor, en pesticides, en PFAS ; et comparer ces données avec les seuils réglementaires.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.

- Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a publié un nouvel outil pour aider les clubs et les associations, le guide pratique « *Égalité femmes-hommes. Un guide pratique pour les clubs sportifs* ». Ce guide a pour but : d'encourager la participation des femmes à tous les niveaux ; d'adapter la communication pour qu'elle soit inclusive et non stéréotypée ; d'identifier et de lever les freins à l'engagement des femmes ; de créer un environnement sûr, accueillant et motivant pour toutes et tous.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- L'Union des transports publics et ferroviaires a publié un guide des bonnes pratiques pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports. En 2024, 3 374 victimes de violences sexuelles ont été recensées dans les transports en commun, soit une hausse de 6% par rapport à 2023, et de 86% par rapport à 2016. Parmi ces victimes, 91% sont des femmes dont 75% ont moins de 30 ans. Ce document met alors en avant les initiatives des réseaux pour renforcer la sécurité et le sentiment de sûreté dans les transports.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- Élaboré par Départements de France et l'Igas avec plusieurs départements, un outil d'autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance a été mis à disposition de l'ensemble des départements. L'objectif : leur permettre d'auto-évaluer leur politique en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Le Défenseur des Droits a publié le rapport « *Jeunes et discriminations fondées sur l'origine* ». Ce rapport propose un état des lieux des discriminations liées à l'origine vécues par les jeunes. Il dresse un constat préoccupant sur l'ensemble des parcours de vie – école, logement, emploi, santé, loisirs – et formule des recommandations pour y mettre fin.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- Les enfants dits « à double vulnérabilité » (en situation de handicap et confiés à l'aide sociale à l'enfance) évoluent au croisement de plusieurs champs d'intervention – protection de l'enfance, médico-social, santé, éducation – souvent cloisonnés. S'ils occupent une place croissante dans les préoccupations des acteurs publics, associatifs et institutionnels, ils demeurent cependant confrontés à des parcours marqués par des ruptures répétées. **C'est à cet enjeu que s'intéresse DÉPASSE, une démarche inédite de recherche et développement en innovation sociale, menée par l'ALEFPA avec l'Université de Lille, et soutenue par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de l'appel à projets « expérimenter pour accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale et l'adaptation des réponses aux besoins des personnes ».** Fondée sur une analyse approfondie d'une vingtaine de dispositifs sociaux et médico-sociaux répartis sur tout le territoire national, l'étude DÉPASSE part du terrain. Elle vise à comprendre en profondeur comment les acteurs construisent une offre de service pour ces enfants, et ce que cela révèle des limites et contradictions des cadres et ressources actuels.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ENVIRONNEMENT.

- Intercommunalités de France a publié l'état des lieux des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), dix ans après leur mise en place. En 2025, ces documents qui font figure de socles de la planification écologique territoriale ont été adoptés par près des trois quarts des intercommunalités obligées et couvrent des politiques sectorielles très variées, des mobilités à l'aménagement en passant par la biodiversité ou l'alimentation.

Pour consulter l'état des lieux, [cliquez ici](#)

HABITAT.

- **La Fondation pour le Logement a publié le rapport 2026 de « l'état du mal-logement en France ».** Le rapport met en lumière l'hébergement chez les tiers. Son décryptage montre à nouveau que les problématiques liées au mal-logement ne peuvent se satisfaire d'une vision simpliste, et nécessitent d'être comprises dans leur diversité et au regard des violences sociales qu'elles provoquent.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#)

INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ.

- **Près d'un tiers (29,4%) des habitants en quartier prioritaire de la ville interrogés par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) pour son enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2021 ne se sentaient pas en sécurité dans leur quartier.** Tel est l'un des principaux enseignements de l'étude récemment publiée par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV). Un taux qui représente près du double (15,2%) de celui obtenu auprès des habitants des unités urbaines englobant les QPV, lui-même plus élevé que celui obtenu hors QPV (9,1%). Des résultats par ailleurs en légère augmentation par rapport à ceux relevés par la même enquête conduite en 2018 (+3% au sein des QPV, +2% au sein des unités urbaines englobant ces derniers). Dans les QPV, l'expression de ce sentiment varie en fonction des profils (comme ailleurs, mais pas toujours de la même manière) : les femmes (34%), et singulièrement les femmes seules (36,9%), les trentenaires (34,2%), les personnes nées en France (32%), les diplômés (singulièrement les titulaires du bac ou d'un brevet professionnel, 42,2%) ou encore les chômeurs (38,2%) sont plus nombreux à exprimer ce sentiment. Il est singulièrement plus faible chez les plus de 60 ans (25%) / retraités (24,1%).

Pour consulter l'étude, [cliquez ici](#)

ONE HEALTH.

- **Le réseau One Health 4 Cities (2023-2025) a publié le guide « Une seule santé en ville. Le guide incontournable des acteurs de la ville ».** Le guide est un outil concret visant à accompagner les responsables, urbanistes et acteurs urbains en matière d'intégration de l'approche « Une seule santé » dans leurs pratiques. Il contient des conseils, outils et études de cas permettant de les aiguiller. Le guide est le résultat d'un travail conjoint mené entre neuf villes européennes composant le réseau One Health 4 Cities, qui expérimentent l'approche « Une seule santé » dans leur contexte local respectif. Il a vocation à proposer un cadre flexible favorisant l'adaptation, l'innovation et la collaboration.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- **Dans la perspective du sommet One Health à Lyon, le 7 avril prochain, le Conseil économique, social et environnemental a publié une déclaration et des propositions d'actions.** Le CESE plaide pour une action plus résolue contre les inégalités sociales, territoriales et de genre en matière de santé liées à l'environnement. Le CESE recommande la construction d'un modèle européen commun en matière de santé reposant sur les valeurs de solidarité et de cohésion sociale et territoriale de l'UE, ses engagements internationaux (ODD) et intégrant systématiquement l'approche One Health dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques de l'Union européenne. Le CESE préconise, pour développer la démocratie en santé dans l'UE, d'assurer une meilleure représentation des citoyennes et citoyens ainsi que de la société civile organisée dans le système de gouvernance des agences européennes de la santé.

Pour accéder à la déclaration, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET PFAS.

- **Un groupe de travail entre collectivités européennes impactées par les PFAS, lancé et coordonné par la Métropole de Lyon, porte un plaidoyer des collectivités contre les PFAS : « D'une problématique locale à une responsabilité partagée : pourquoi le débat sur les PFAS doit-il commencer à l'échelle locale ».** Pour en savoir plus, voir la section « les actualités des Villes-Santé » de cette newsletter.
- **L'Anses confirme une surexposition de la population française au cadmium par l'alimentation.** C'est ce qu'elle conclut dans une nouvelle expertise dans laquelle elle a évalué l'ensemble des sources et voies d'exposition à ce métal tout au long de la vie. Cette surexposition s'explique en grande partie par la présence de cadmium dans une diversité d'aliments du quotidien, elle-même liée à la contamination des sols agricoles où ils sont produits. Pour freiner cette exposition préoccupante, l'Agence identifie plusieurs leviers d'actions permettant de réduire la contamination des denrées. L'Anses recommande en premier lieu d'appliquer dès que possible des valeurs limites en cadmium pour les matières fertilisantes épandues sur les sols agricoles, en particulier pour les engrais minéraux phosphatés.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.

- **L'Inca a publié le guide « Agir pour sa santé contre les risques de cancer ».** Destiné au grand public, il présente des conseils pratiques, des repères de consommation, des chiffres clés et des avis d'experts pour aider chacun dans l'adoption de gestes au quotidien pour prendre soin de sa santé.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- Le député Cyrille Isaac-Sibille, missionné par le Premier ministre Sébastien Lecornu, poursuit la mission gouvernementale sur la prévention en santé. Son ambition est claire : faire de la prévention un pilier structurant et opérationnel de notre système de santé, au plus près des territoires et des citoyens. Pour nourrir cette réflexion et formuler des propositions concrètes, le député a constitué un groupe d'experts, piloté par le Professeur Franck Chauvin, afin d'apporter un regard scientifique, opérationnel et territorial sur l'organisation de la prévention dans notre pays. Les objectifs du groupe sont : de structurer une stratégie nationale de prévention fondée sur les données scientifiques ; de mieux organiser la prévention sur le terrain, du niveau local au niveau national ; d'agir sur les milieux de vie et les déterminants de la santé ; de mobiliser les outils numériques et les données de santé ; de renforcer la prévention primaire et l'anticipation.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- L'Observatoire du bien-être du centre pour la recherche économique et ses applications a publié le rapport 2025 « *Le bien-être en France* ». L'année 2025 restera marquée par une évolution contrastée du bien-être des Français. Si certains piliers de la vie quotidienne demeurent solides – les liens avec les proches et le sentiment que notre vie a du sens – d'autres dimensions révèlent des tensions profondes qui interrogent notre modèle social et nos perspectives d'avenir. La rupture la plus manifeste concerne le rapport au travail. Après des années de relative stabilité, la satisfaction liée au travail s'est effondrée au cours de l'année, touchant toutes les générations actives. L'autre préoccupation majeure concerne l'avenir. À court terme, les anticipations de bien-être restent étroitement liées à la conjoncture économique, mais à plus long terme, la vision de la situation de la prochaine génération se dégrade continuellement, atteignant un nouveau point bas en fin d'année, surtout chez les moins de 65 ans.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- L'Agence européenne de l'environnement a publié le rapport « *Exposure to pollution linked to depression, anxiety and other mental health issues* ». Ce dernier met en avant le fait que la pollution est associée aux troubles de la santé mentale (anxiété, stress, dépression). L'Agence estime qu'appliquer la législation européenne pour « *réduire la pollution, conformément au plan d'action 'Zéro pollution'* », permettrait d'avoir des Européens moins dépressifs et moins anxieux. D'ailleurs, « *les solutions offertes par la nature engendrent des bénéfices scientifiquement prouvés pour les personnes souffrant de troubles mentaux, en réduisant le stress, l'anxiété, la dépression et en améliorant le bien-être global grâce à un contact avec la nature* ».

Pour consulter le rapport (en anglais), [cliquez ici](#)

SANTÉ DES FEMMES.

- À l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, l'Assurance Maladie propose une nouvelle série audio intitulée « 50% ». Disponible gratuitement sur les plateformes de streaming et sur ameli.fr/podcasts et consacrée aux enjeux de santé typiquement féminin, cette nouvelle série se compose de cinq épisodes qui explorent des réalités parfois insuffisamment prises en compte dans les parcours de soin. La série aborde une écriture documentaire. Les prises de sons ont été réalisées de manière immersive lors de consultations, d'ateliers collectifs ou tout simplement lors d'échanges informels. La santé y apparaît telle qu'elle se pratique, dans ses dimensions concrètes et relationnelles.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ-ENVIRONNEMENT.

- À la veille des élections municipales et intercommunales françaises et des élections communales vaudoises, la Société Française de Santé et Environnement (SFSE) souhaite contribuer au débat public et proposer aux candidats 10 mesures phares à mettre en place, une fois élus, pour intégrer et mettre en œuvre la santé environnementale dans leurs actions locales.

Pour en savoir plus sur les 10 mesures, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- Dans le cadre d'une mission sur le repérage et l'intervention précoce en santé mentale, initiée à la demande de M. Yannick Neuder (ministre de la Santé et de l'Accès aux soins), le Dr Rachel Bocher, le Pr Marie-Odile Krebs et Mme Angèle Malâtre-Lansac ont publié le rapport « *10 mesures d'urgence pour le repérage et l'intervention précoce en santé mentale* ». La mission s'est déroulée de novembre 2025 à février 2026. Dans ce cadre, 100 personnes ont été auditionnées.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- La revue Santé Mentale au Québec a consacré son dernier numéro aux liens entre changements climatiques et santé mentale. Ce dossier rappelle que les changements climatiques ont des répercussions psychologiques importantes rendant nécessaire le développement de stratégies d'adaptation, de prévention et de soutien psychosocial.

Pour accéder au dossier, [cliquez ici](#)

- Le Collectif national des SISM a dévoilé la thématique des SISM 2027 « *Ensemble, pour une santé mentale en tout genre* ». Cette 38e édition aura lieu du 4 au 17 octobre 2027, et se focalisera sur la santé mentale au prisme du genre, le genre étant un déterminant majeur de la santé mentale.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ SCOLAIRE.

- Selon la 4e édition du « baromètre de l'égalité des chances », réalisé par l'Ifop pour Les Sherpas, une large majorité des Français estiment qu'aujourd'hui, le système scolaire n'assure pas à chaque enfant la même chance de réussite, et la quasi-totalité pense que le lieu de scolarisation est important, voire déterminant, pour assurer cette réussite. Réalisée en février 2026, l'enquête montre que 58% des Français estiment que le système scolaire n'assure pas à chaque enfant la même chance de réussir sa scolarité. Ce score est d'autant plus frappant qu'ils n'étaient que 48% à partager cette opinion dans le précédent baromètre, publié en avril 2025. Globalement, les Français ne sont que 33% à penser que le système scolaire propose la même qualité d'enseignement et l'accès aux matières partout sur le territoire, alors qu'ils étaient 41% à soutenir cette opinion en 2025. Si les deux tiers des Français estiment que la qualité de l'enseignement varie selon les territoires, ils sont également 58% à penser que l'impact du lieu de scolarisation sur les chances de réussite scolaire est important mais pas déterminant, et 37% à estimer que ce lieu est déterminant. Seuls 5% se rangent à l'avis que le lieu de scolarisation est peu important.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE.

- Le planning familial a publié « *L'offensive contre l'éducation complète à la sexualité* », une cartographie des acteurs et analyse des stratégies du mouvement d'opposition en Europe. Cette étude rend compte des stratégies d'organisation, de discours et d'action du mouvement d'opposition à l'éducation complète à la sexualité (ECS) dans six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie et Suède). L'étude décrit le cadre législatif de l'ECS dans ces pays et évalue sa mise en œuvre effective ; elle définit les stratégies discursives et les modes opératoires des acteurs du mouvement anti-ECS en Europe ; et conclut en formulant des recommandations destinées aux institutions européennes et aux six États membres, afin d'améliorer structurellement et durablement l'application de l'ECS en Europe.

Pour consulter l'étude, [cliquez ici](#)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

- Le CRE a publié un rapport formulant 9 recommandations pour accélérer la transition énergétique des territoires. Issu d'un groupe de travail coprésidé par Joël Giraud (ancien ministre de la Cohésion des territoires), il s'inspire d'expériences de terrain pour identifier les facteurs de succès des projets mais également les obstacles persistants. Il invite à renforcer l'appropriation locale des projets et l'adaptation de ceux-ci aux spécificités des territoires tout en appelant à davantage de souplesse réglementaire et de soutiens financiers.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

- Les Expé URBA Santé saison 2 : un accompagnement innovant pour 15 collectivités au service de la santé et de l'écologie. Suite au succès de la saison 1 des Expé URBA Santé, l'ADEME et l'Ecolab du CGDD (ministère de la Transition écologique) lancent une saison 2, dans une logique partenariale élargie (DGALN, DGS, ANRU, Cerema, CNFPT, CSTB, Fnau, FVTD, Institut National du Cancer, ONAPS, Santé Publique France et l'UNICEF). 15 projets seront sélectionnés en fin d'année et bénéficieront d'un accompagnement flexible et innovant pendant 18 mois : une mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée (urbanisme, paysagisme, concertation, évaluation, communication, etc.), avec une attention particulière portée au design, à la construction des projets centrés sur l'usager, ainsi qu'à l'évaluation de leurs effets et/ou impacts ; la participation active au sein d'une communauté de pairs et d'experts à travers des webinaires, des journées de partage, des visites apprenantes, etc. ; le partage de ressources utiles et bonnes pratiques. Les régions partenaires de cette deuxième saison, des exemples de projets recherchés, les territoires et cibles prioritaires seront présentés lors d'un webinaire qui aura lieu le 18 mai après-midi.

Pour vous inscrire et rejoindre la communauté des Expé URBA Santé, [cliquez ici](#)
Pour consulter la plateforme, [cliquez ici](#)

VIEILLISSEMENT.

- Santé publique France alerte sur l'augmentation des chutes chez les plus de 65 ans. En 2024, les chutes chez les plus de 65 ans ont conduit chaque jour 480 personnes à l'hôpital, en moyenne. Et parmi celles-ci, 55 personnes en sont décédées chaque jour. Derrière cette moyenne, les statistiques montrent que ces chutes chez les seniors sont plus fréquentes en hiver qu'en été, probablement en lien avec les conditions climatiques et la fatigue due aux virus saisonniers. Dans un contexte de vieillissement de la population, leur prévention constitue donc un défi majeur. Car les mauvaises chutes pèsent sur l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées et la Cour des comptes estime que leur prise en charge coûte à près de deux milliards d'euros par an. Or une partie de ces accidents sont évitables, en jouant notamment sur un meilleur aménagement des logements et le maintien d'une activité physique adaptée à l'âge.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- France Silver Eco, avec six associations d'élus et le Réseau francophone des villes amies des aînés, s'est adressée aux futurs maires et présidents d'intercommunalités pour les inviter à agir en faveur de l'adaptation de leur territoire au vieillissement de la population. Logement, lutte contre l'isolement, vie sociale et citoyenneté, aménagements urbains, mobilités, etc. Alors que les communes seront de plus en plus interpellées par leurs habitants à ce sujet, les leviers d'actions sont concrets et mobilisent l'ensemble des délégations.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)